

**Zeitschrift:** L'Émilie : magazine socio-culturelles  
**Herausgeber:** Association Femmes en Suisse et le Mouvement féministe  
**Band:** [95] (2007)  
**Heft:** 1511

**Artikel:** Sous l'oeil de la syndicaliste  
**Autor:** Carreras, Laetitia / Buchs, Valérie  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-283135>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 07.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Sous l'œil de la syndicaliste

La précarisation actuelle des conditions de vie et de travail n'est de loin pas qu'une affaire de femmes. Elle touche tout un-e chacun-e, que l'on soit salarié-e ou à la recherche d'un emploi. Toutefois, que l'on soit homme ou femme, la précarisation se décline de manière différente. D'autant plus si, à une situation professionnelle instable, s'ajoute la question du permis et des discriminations spécifiques auxquelles peuvent être confrontées les personnes d'origine étrangère.

Valérie Buchs, secrétaire syndicale au Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs (SIT), en charge de la commission-femmes du SIT, engagée dans différents groupements féministes actifs, côtoie au quotidien ces femmes et ces hommes touché-e-s par une précarisation de leur cadre de travail.

PROPOS RECUUEILLIS PAR LAETITIA CARRERAS

*L'émilie: Comment se traduit actuellement la précarisation que vivent les travailleuses et les travailleurs ?*

Valérie Buchs: La politique économique néo-libérale engendre des modes d'organisation du travail qui précarisent les salarié-e-s. Ces formes de précarisation touchent les hommes comme les femmes, mais plus particulièrement ces dernières. En premier lieu, les employeur-euse-s peuvent imposer des conditions de travail de plus en plus difficiles à cause d'un fort taux de chômage. Les salarié-e-s, qui vivent avec le risque de perdre leur emploi et la difficulté d'en retrouver un autre, sont contraint-e-s d'accepter n'importe quel type d'emploi. Je pense en particulier au travail sur appel, au contrat de durée déterminée et au développement massif du travail temporaire. Dans ces trois situations, le travail n'est jamais assuré, de même que le salaire. Il y a de moins en moins d'employé-e-s fixes dans les entreprises et cela a des conséquences en matière de santé et de sécurité au travail. Et pas seulement pour les employé-e-s précaires. En effet, ce style d'embauche crée un nivelingement par le bas des conditions de travail pour l'ensemble du personnel.

On constate aussi, et ceci est particulièrement grave, que dans la plupart des cas, le personnel temporaire n'est pas soumis aux conventions collectives de travail (CCT), sauf si elles sont étendues au plan national. La loi sur le service de l'emploi et la location de services (LES) contient une grave lacune, puisqu'elle autorise cette dérogation, et les entreprises en profitent pour imposer au personnel temporaire de moins bonnes conditions de travail, que ce soit au niveau des horaires, du salaire, de la compensation des heures supplémentaires, etc.

La précarité aujourd'hui, c'est également le fait d'être dépendant-e du salaire d'un-e autre. Un seul salaire ne suffit pas pour vivre lorsque l'on a des enfants et parfois même, ne suffit pas à subvenir aux besoins d'une personne seule. A la suite d'une séparation ou d'un divorce, les femmes en particulier se trouvent dans une situation financière problématique, puisqu'elles occupent en général des emplois peu ou pas qualifiés, à bas salaire ou en tout cas à revenus encore largement inférieurs à ceux des hommes. Souvent occupées à temps partiel, elles sont financièrement dépendantes. La précarité provient aussi de la pénurie de logements bon marché. Là

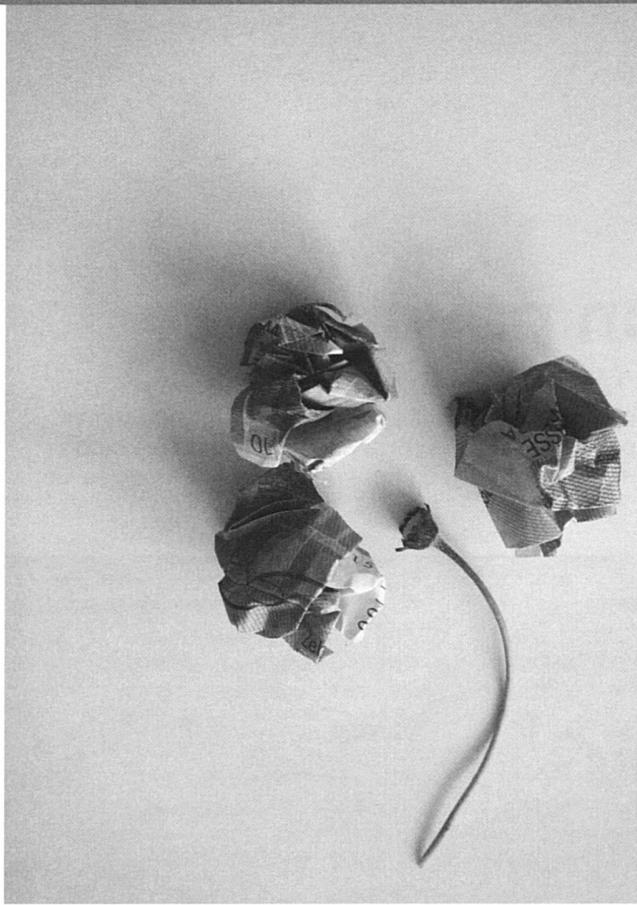
aussi, une rupture et un travail précaire conduit les ménages monoparentaux dans l'impassé.

Evidemment, le fait d'être immigré-e ou sans statut légal renforce tous ces mécanismes de précarité. Non seulement ces personnes occupent les emplois les moins qualifiés et les moins bien rémunérés, mais en plus, l'absence de permis de travail les rend totalement vulnérables aux pressions des employeur-se-s.

La situation des frontaliers-ères n'est guère plus enviable, car il y a une situation de sous-emploi dans la zone frontalière genevoise et la peur de perdre son emploi est prégnante.

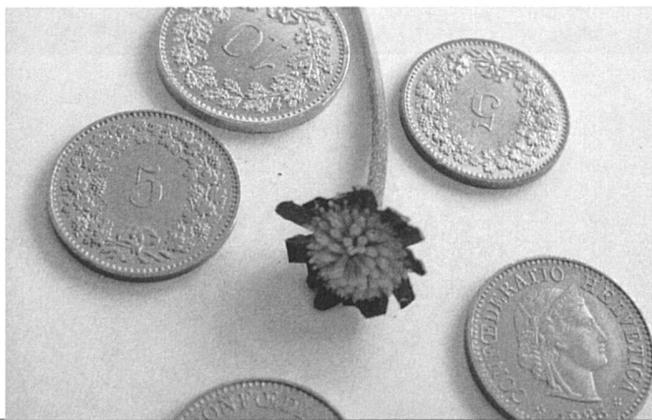
*L'émilie : A partir de ce cadre général, quels sont les problèmes spécifiques aux femmes ?*

V.B.: Il y a proportionnellement plus de femmes au chômage et parmi les workingpoor. Elles sont, avec les jeunes, les principales bénéficiaires de l'assistance. A cela s'ajoute une écrasante majorité de femmes qui travaillent à temps partiel, en raison du fait qu'elles assument les tâches éducatives, ménagères et de soins, alors que les hommes occupent toujours la majorité des emplois à plein temps. Le travail sur appel et à temps partiel a, par exemple, des incidences sur la possibilité de se constituer un deuxième pilier correct. C'est pourquoi de nombreuses femmes âgées se trouvent dans la pauvreté. Maintenant, que l'on parle de travail sur appel, temporaire ou à durée déterminée, on constate que les hommes rejoignent petit à petit les formes de précarité des femmes. C'est-à-dire qu'il y a un lent mais sûr glissement de ces formes d'engagement contraint, et non pas choisi, chez les hommes.



*L'émilie : quels sont les mécanismes à l'oeuvre dans le processus de déqualification ?*

V.B.: Les femmes ont encore tendance à choisir des formations moins longues et moins qualifiantes, bien que des progrès sont à noter dans ce domaine. Par ailleurs, elles interrompent fréquemment leur carrière ou elles diminuent leur taux d'activité lorsqu'elles ont des enfants d'âge préscolaire. La pénurie de places d'accueil de la petite enfance et l'absence d'aménagements de la part des entreprises en sont les principales causes. Lorsqu'il s'agit d'être engagées, les femmes se trouvent alors dans une situation où ayant davantage de difficultés à assumer une carrière professionnelle, elles peinent à trouver des emplois correspondant à leurs qualifications. Et une fois engagées, les mécanismes de promotion interne, comme leur accès à la formation continue sont beaucoup plus limités. Au final, on arrive, partiellement du moins, à expliquer leur revenu inférieur et le fait qu'elles occupent des emplois moins qualifiés. Il n'en demeure pas moins qu'elles continuent à subir une forte discrimination salariale. Actuellement, un certain nombre d'entreprises sont sensibles à la nécessité de féminiser l'encadrement et mettent sur pied des mesures volontaires pour promouvoir les femmes, mais celles-ci demeurent plutôt l'exception.



*L'émilie : Dans ce contexte socio-économique plutôt sombre en tant que syndicaliste, quels moyens de lutte envisageriez-vous ?*

V.B.: Actuellement, je considère que les salarié-e-s ne sont pas assez organisés pour défendre leurs droits et permettre de freiner ces mécanismes de précarisation. Les droits syndicaux sont totalement insuffisants en Suisse, en particulier en matière de protection contre les licenciements, ce qui entrave l'organisation collective des travailleurs-euses. Il convient également de fixer des salaires minimaux par secteur et par région, d'introduire dans la Loi sur l'égalité entre femmes et hommes des mécanismes de contrôle de son application, d'élargir le champ d'application des CCT au travail temporaire, au besoin en modifiant la LES, et de veiller à supprimer toutes les formes de discrimination qu'elles contiennent, en particulier pour le personnel à temps partiel ou sous contrat de durée déterminée. L'ensemble des salarié-e-s qui travaille pour une entreprise et une branche, quel que soit leur statut, doit jouir des mêmes protections. Chaque fois que l'on affaiblit une partie des salarié-e-s, c'est l'ensemble qui finit par en pâtir.

On ne peut pas dire que l'on ait reculé sur toute la ligne. A Genève, on a fait des progrès en investissant syndicalement en priorité dans des secteurs dits féminins. Par l'organisation collective, des CCT ont pu être conclues dans les EMS, la vente, la petite enfance, le nettoyage, etc. et ainsi nous avons pu faire progresser les droits des travailleuses et des travailleurs. Mais ce mouvement se double d'un autre mouvement qui est celui de la précarisation dont je parlais et qui, lui, s'étend à l'ensemble des secteurs professionnels.